BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 735

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

982 156 424 RCS Lorient.
S G A.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 23, Rue Colbert, 56300 Saint-Thuriau.
Activité : Menuiserie, aluminium..
Adresse : 23, Rue Colbert, 56300 Saint-Thuriau.
Oppositions : Art.L 236-15 du Code du Commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature en date à PONTIVY du 06/08/2026, La société SARL GOUEDARD, SARL au capital de 400 000 €, dont le siège social est Parc d'activités Les Cinq Chemins, 56580 CREDIN, immatriculée sous le numéro 402 222 293 RCS VANNES, et la société S G A, SASU au capital de 1 000 €, dont le siège social est Zone Artisanale de Port Arthur, 56930 PLUMELIAU-BIEUZY, immatriculée sous le numéro 982 156 424 RCS LORIENT, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société S G A par la société SARL GOUEDARD. La société S G A ferait apport à la SARL GOUEDARD, de la totalité de son actif, soit 261 236 €, à charge de la totalité de son passif, soit 553 024 €. La valeur nette des apports s'élèverait à -291 788 €. L'opération est soumise au régime de la fusion simplifiée conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce. La société absorbée étant détenue à 100 % par la société holding GOUEDARD HOLDING, elle-même actionnaire majoritaire de la société absorbante, l'opération n'entraîne aucune augmentation de capital de la société absorbante. Boni de fusion : Néant. Montant de la prime de fusion : Néant. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/10/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société S G A depuis le 01/10/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SARL GOUEDARD. La fusion sera réalisée le 30/09/2026 à 23h59. La société S G A sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LORIENT pour la société S G A le 25/08/2026 et au greffe du Tribunal de commerce de VANNES pour la société SARL GOUEDARD le 25/08/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..